

<https://www.pressegauche.org/Pour-un-acces-immediat-des-travailleuses-et-travailleurs-agricoles-migrants>



# **Pour un accès immédiat des travailleuses et travailleurs agricoles migrants temporaires à la résidence**



**permanente** Date de mise en ligne : mardi 19 mai 2020

- Politique canadienne - Santé -

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**L'annonce de la fermeture des frontières canadiennes, intervenue le 16 mars 2020, a déclenché la réaction immédiate, organisée et médiatisée, des associations de producteurs agricoles. Les porte-parole se disent « inquiets » voire « catastrophés » par cette décision et pour cause...**

Comment l'agriculture canadienne allait-elle pouvoir se passer des 50 000 travailleuses et travailleurs qui viennent chaque année, le plus souvent du Mexique et du Guatemala, avec un permis de « Travailleurs Étrangers Temporaires », pour sarcler, semer, tailler, récolter, emballer des légumes ou attraper des milliers de poulets ? Comment assurer la production sans cette main-d'oeuvre sur laquelle on comptait pour cette saison, comme on le fait année après année, beau temps, mauvais temps ? Qui donc fera le travail dont on sait qu'il est usant et des plus exigeants, qu'il implique la réalisation de tâches « pénibles » et « répétitives » (selon les termes des employeurs eux-mêmes), qu'il est à la fois essentiel, sous-estimé et sous-rémunéré. Un travail qui n'a rien d'une « belle expérience », joyeuse et bucolique en campagne, quoi qu'en dise le Premier ministre du Québec.

« Il n'y a pas moyen que nous puissions cultiver sans nos travailleurs migrants. Je ne peux pas être plus clair », déclare le président de la Toronto Wholesale Produce Association. « L'impact serait majeur pour le secteur agricole si les travailleurs étrangers temporaires ne pouvaient rentrer au Canada et au Québec » soutient le coordonnateur de la Fondation des Entreprises en Recrutement de Main-d'oeuvre agricole Étrangère (FERME), et l'Union des producteurs agricoles (UPA) d'affirmer que sans exemption pour ces travailleurs, la sécurité alimentaire des Canadiens et Canadiennes serait « menacée ».

Il n'aura fallu que quelques jours au gouvernement pour faire marche arrière et accorder une exemption. Le 11 avril, les tout premiers vols nolisés par FERME sont arrivés au Québec. De toute évidence, les organisations patronales auront su convaincre le gouvernement du caractère indispensable et nécessaire de cette exemption. La déclaration de la Ministre de l'Agriculture en témoigne : « ces travailleurs sont absolument nécessaires sur nos fermes et dans nos entreprises agroalimentaires », « notre sécurité alimentaire » en dépend. S'il est ainsi une chose qui semble devenue « certaine », selon la formule du coordonnateur de FERME, c'est qu'« on a besoin de cette main-d'oeuvre. Des programmes pour faire venir les travailleurs étrangers temporaires existent depuis plus de 50 ans, ce n'est pas pour rien ».

Et pourtant, en cinquante ans, ces travailleuses et travailleurs ne se sont jamais vu proposer l'accès à la résidence permanente. Depuis 50 ans, on s'évertue à les traiter comme des « travailleurs temporaires » et à les priver des droits fondamentaux du travail dont le droit d'association et de syndicalisation et celui de pouvoir changer d'employeur.

### **Il n'est pas trop tard.**

Puisque, selon les organisations patronales, ces travailleurs et travailleuses ont une expertise particulière qui les rend irremplaçables, puisque leur travail garantit la sécurité alimentaire du Québec et du Canada, puisqu'on compte sur elles et eux pour chaque saison de production, alors n'est-il pas du devoir de l'État de leur permettre immédiatement d'accéder à la résidence permanente, de leur garantir des conditions de vie, de logement et de travail dignes de ce nom, de revaloriser leur travail, d'augmenter leurs salaires, de leur ouvrir tous les droits sociaux dont la main-d'oeuvre canadienne peut se prévaloir, dont le droit au repos et de créer une véritable inspection du travail pour s'assurer du respect de ces engagements ?

En attendant, les premiers témoignages recueillis sont consternants. Ils attestent que ces travailleuses et travailleurs continuent d'être victimes de violations flagrantes du droit du travail, du droit au logement, à la santé et aux protections sociales, et cela en raison du statut migratoire, dérogeant au droit commun, qui leur est réservé. On apprenait la semaine dernière que nombre d'entre eux épuisés de travailler 18 heures par jour n'osaient pas se plaindre, qu'ils n'avaient pas le droit de quitter les fermes et que leur santé était en jeu.

Groupe de recherche interuniversitaire et interdisciplinaire sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS), Au Bas de l'échelle (ABE) Centre des travailleurs et des travailleuses immigrants (CTI), Relais-Femmes.